

16 juin 2026 -18:44

La Régie des Bâtiments signe un bail emphytéotique pour la valorisation du Palais abbatial à Saint-Hubert !

Début mai 2026, la Régie des Bâtiments a signé un bail emphytéotique avec la société anonyme de droit belge « PASH » dirigée par André Lacire pour le site du Palais abbatial de Saint-Hubert, marquant une étape décisive dans la valorisation de ce site repris au patrimoine exceptionnel de Wallonie. L'ensemble de plus de 15.000 m<sup>2</sup> de surfaces plancher est composé de plusieurs bâtiments : le Palais abbatial, l'ancien pénitencier et le bâtiment dit des « Classes vertes ».

||  
Les signatures de baux emphytéotiques permettent de valoriser le patrimoine immobilier de la Régie des Bâtiments, y compris lorsque certaines administrations fédérales n'ont pas de besoin immédiat pour ces immeubles. Ce sont des exemples concrets de partenariats réussis, qui permettent de préserver l'utilité des bâtiments publics tout en créant de l'emploi et du dynamisme au bénéfice des communes. ||

Vanessa Matz

Ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État, qui rencontrait les différents partenaires sur le site ce mardi 16 juin 2026.

Les étapes clés

Propriété de l'État fédéral, le site faisait l'objet d'une réflexion stratégique depuis le départ des Archives de l'État il y a quelques années car ce type de bâtiment ne correspondait plus aux besoins des services publics fédéraux dans la région.

Cette signature s'inscrit donc dans une démarche de revalorisation du site menée en plusieurs étapes :

- Janvier 2023 : lancement d'un appel à projets visant l'octroi d'un bail emphytéotique pour le site, avec pour objectif de valoriser durablement ce patrimoine de l'État.
- Septembre 2023 : clôture de l'appel à projets et analyse des candidatures.
- Mai 2024 : validation du projet retenu par le Conseil des ministres.
- Mai 2026 : signature du bail emphytéotique avec le groupement d'investisseurs sélectionné, la société

anonyme de droit belge « PASH» dirigée par la société André Lacire, le 5 mai 2026.

- Novembre 2027 : Le début de l'emphytéose est conditionné à la levée de conditions suspensives dans un délai de 18 mois, qui prendra alors effet le 6 novembre 2027. Il s'agit de l'obtention du financement et des permis nécessaires, y compris l'absence de recours contre ces permis.

## Un choix stratégique

Le choix d'un bail emphytéotique s'inscrit dans la stratégie de la Régie des Bâtiments visant à optimiser son portefeuille immobilier et à valoriser durablement les biens immobiliers fédéraux.

Cette approche présente en effet plusieurs avantages majeurs permettant à l'État belge de préserver la propriété du site tout en assurant sa restauration et son exploitation par des partenaires privés.

Le projet retenu générera des activités économiques, renforcera l'attractivité de Saint-Hubert et contribuera à la création d'emplois puisqu'il repose sur un concept articulé autour de plusieurs pôles visant à redonner vie au site : activités d'hôtellerie, restauration, séminaires, offre culturelle, production brassicole et développement d'une distillerie.

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)  
+32 (0)477 33 61 24  
+32 (0)475 80 71 20  
[press@buildingsagency.be](mailto:press@buildingsagency.be)